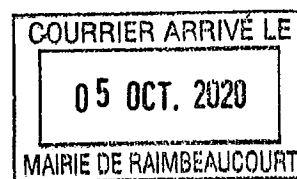




Syndicat Mixte  
des Transports du Douaisis

Le 01/10/2020,



Monsieur Alain MENSION  
Maire de Raimbeaucourt  
Mairie de et à  
Place du Général de Gaulle  
59283 RAIMBEAUCOURT

*Lab 1005 - A1769*  
SMTD

Référence : SMTD.OVM. n°650

Affaire suivie par Sandrine.LECLERCQ sandrine.leclercq@smt.d.fr

Objet : Titres sociaux

**Monsieur le Maire,**

J'ai l'honneur de vous informer que le Syndicat des Transports délivre des titres de transport, aux demandeurs d'emploi, personnes âgées et aux allocataires du RSA.

En effet, les personnes répondant aux critères ci-dessous, pourront prétendre aux titres sociaux : ...

✓ **Demandeurs d'emploi :**

- Bénéficiaires : Les personnes inscrites à Pôle Emploi, indemnisées ou non par Pôle Emploi (indemnités inférieures au SMIC net).
- Validité : titre valable 31 jours (dimanches et jours fériés inclus), à compter de la 1ère validation, pour un nombre de voyages illimité (correspondances avec toutes les lignes EVEOLE) Renouvelable 5 fois par année civile soit un maximum de 6 cartes par an.
- Tarif de base : 11 € par mois dont 50% du coût est pris en charge par le SMTD et les 50% restant peuvent être pris en charge en tout ou partie par la commune de résidence du demandeur ou le CCAS.

✓ **Personnes allocataires du revenu solidarité active RSA :**

- Bénéficiaires : Les personnes allocataires du RSA (les enfants ne peuvent pas prétendre à ce titre).
- Validité : titre valable 3 mois (dimanches et jours fériés inclus), à compter de la 1ère validation, pour un nombre de voyages illimité (correspondances avec toutes les lignes EVEOLE) Renouvelable 3 fois par année civile soit un maximum de 4 cartes par an.
- Tarif de base : 32 € par mois dont 50% du coût est pris en charge par le SMTD et les 50% restant peuvent être pris en charge en tout ou partie par la commune de résidence du demandeur ou le CCAS.

Adresser toutes les correspondances à :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis  
395 Boulevard Pasteur 59287 Guesnain – Tél : 03.27.99.19.99 – Fax : 03.27.87.45.78 – www.smt.d.fr

✓ **Personnes âgées de + de 65 ans :**

- Bénéficiaires : Les personnes âgées de + de 65 ans, non imposable et ne dépassant pas le barème fixé par le Comité Syndical, l'ensemble des revenus déclarés ne doit pas excéder :
  - Pour une personne : 14 772 euros,
  - Deux personnes : 20 735 euros,
  - Trois personnes : 26 698 euros.
- Validité : titre valable un an (dimanches et jours fériés inclus), à compter de la 1ère validation, pour un nombre de voyages illimité (correspondances avec toutes les lignes EVEOLE).
- Tarif de base : 44 € par an prise en charge en tout ou partie par la commune de résidence du demandeur ou le CCAS.

Pour se faire, si votre commune souhaite participer à la prise en charge éventuelle de toute ou partie pour la carte demandeur d'emploi, la carte OR personne âgée, la carte allocataire RSA, il conviendrait de faire délibérer avant la fin décembre, votre conseil municipal statuant ou non sur une éventuelle prise en charge et ce **pour la durée de votre mandature**.

Votre délibération devra reprendre le tableau ci-après pour définir la participation :

TITRES SOCIAUX	TARIF	PARTICIPATION SMTD	PARTICIPATION COMMUNE	PARTICIPATION BENEFICIAIRE
Carte JOB	11,00 €	5,50 €		
Carte RSA	32,00 €	16,00 €		
Carte PA	44,00 €	-		

Je vous prie de trouver ci-joint, un état des cartes délivrées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 aout 2020.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Maire**, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

Claude HEGO

